



Depuis 3 ans, la hausse du nombre de plaintes pour délit de fuite est continue: plus de 40% d'augmentation entre 2013 et 2016. Le procureur de Montpellier a décidé durcir la répression.

Déjà 793 plaintes pour délit de fuite ont été déposées pour le premier semestre de 2016. Depuis 3 ans, le chiffre des plaintes pour délit de fuite est en hausse continue, 40% d'augmentation entre 2013 et 2015.

Un phénomène préoccupant qui atteste d'un véritable égoïsme sur la route. Et qui est généralisé au territoire national avec une augmentation constante de ces délits depuis 2013. C'est même devenu le premier délit sur la route devant l'alcoolémie au volant.

Alexandre en a été victime. En décembre dernier, il raccompagne en voiture deux amis quand un automobiliste accroche violemment le flanc droit de son véhicule avant de prendre la fuite: "Pour moi c'était vraiment de la peur, des frissons, des tremblements. On se demandait pourquoi il ne voulait pas s'arrêter. Est-ce qu'il avait quelque chose à se reprocher? Moi je me suis dit qu'il ne s'inquiétait pas du tout de la personne à qui il a fait ça, c'est indécent. On peut accepter une erreur de conduite mais dans ce cas-là, on reconnaît ses torts".

En 2015, les forces de l'ordre ont recensé 194.000 délits de fuite. Soit une hausse de 15% par rapport à 2014.

"Elles veulent éviter une sanction"

Maître Rémy Josseaume, spécialiste du droit routier, défend régulièrement des automobilistes en infraction: "Soit elles n'ont pas de permis de conduire, soit elles sont en infraction, soit elles sont alcoolisées ou sous l'empire de stupéfiants, ou soit tout simplement, elles sont en mal de points. Elles veulent éviter une sanction qui va affecter leur permis de conduire. Pensant être en difficulté, elles vont fuir leurs responsabilités".

Pourtant le délit de fuite est lui-même passible d'un retrait de 6 points, de 75.000 euros d'amende et surtout de 3 ans de prison. Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la Sécurité routière, se veut très clair: "Il n'y a aucun gain à faire un délit de fuite. Il y a des laboratoires de police scientifique qui sont spécialisés dans la recherche de ces traces et très souvent on arrive à arrêter les auteurs de délit de fuite. Il faut bien être conscient qu'en provoquant l'accident ces personnes n'appellent pas les secours. Les tribunaux n'ont aucune espèce de mansuétude parce que c'est un comportement détestable de gens qui n'assument pas leurs responsabilités".

En cas d'homicide involontaire l'auteur d'un délit de fuite encourt 7 ans de prison.